

20, rue Leconte de Lisle
38029 Grenoble Cedex
Tél. : 04 58 55 21 70
Courriel : emploicompetences@afiph.org
www.afiph-emploicompetences.org

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES SST

Public :
Salariés

Modalités de formation :
1 Séquence, 6 h de formation
Un groupe de 10 à 12 personnes

Modalités d'évaluation :
Attestation de formation / bilan de
l'action suivie et questionnaire
satisfaction qualité

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Maintenir le certificat SST des personnes.
- Cette formation suppose un pré requis : être en possession du certificat SST en cours de validité. Le certificat SST impose une formation continue obligatoire tous les 24 mois au minimum.
- Revisiter les conduites à tenir et les techniques à avoir dans les situations suivantes :
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime répond, se plaint de malaise, de brûlures, de douleurs qui empêche certains mouvements, ou de plaie qui ne saignent pas abondamment.
 - La victime ne répond pas, elle respire ou elle ne respire pas

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

- Le programme sera conforme à la circulaire CIR-32/2010 du 03 décembre 2010 de la CNAMTS et aux documents de référence élaborés par l'INRS.
- Cette formation va s'appuyer sur les retours d'expérience des stagiaires. Elle intégrera les modifications dues au programme et à l'environnement que côtoient les stagiaires.
- Elle utilisera les documents internes de la structure afin de rendre les acquis immédiatement transposables (procédure, consignes en cas d'accident, protocole sur l'organisation des secours...)
- L'évaluation se fera à partir d'accidents simulés, par la prise en compte des écarts entre la posture attendue du SST et les gestes réalisés lors de la situation fictive.

MODALITES :

- La formation se déroulera sur site, la mise en situation permettra une bonne compréhension des gestes à effectuer.
- Deux épreuves certificatives sont mises en place par le formateur en fin de formation, afin de permettre une évaluation distincte de chaque compétences. A l'issue de cette formation le formateur pourra délivrer un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail pour une durée de 24 mois.

INTERVENANTS :

- Le formateur SST est à jour de ses bases en prévention, de sa formation continue. Il connaît parfaitement le public à former.